



DELIBERATION n° Del.2024-I-3
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCACTION

Le 18 Janvier 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 27
- représentés : 4
- absents ou excusés : 2
- votants : 31

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
30 JAN. 2024

De la publication le

30 JAN. 2024

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoint au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Jeannie TREMBLAY-GUETTET ; Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Mohammed FAYEK, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE ; Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Françoise KLEMENCIC ; Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Georges VIGNIER a donné procuration à Brigitte BOISSON, Martine BEAUMONT a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Agnès BALLIEU a donné procuration à Christiane LECUYER, Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Michel VOISIN

ABSENTS : François HUSAK (Arrivé à 18h51) ; Jean-Philippe MARTINET ;

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Approbation d'un avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie relatif au Bonus territoire CTG pour le périscolaire

Rapporteur : Madame Martine BEAUMONT, Adjointe au Maire

Madame Martine BEAUMONT rappelle que des avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie ont été signés lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 et approuvés par la délibération n°Del.2023-XI-187, pour le périscolaire et les structures petite enfance (Multi-accueil et Halte-garderie).

Le montant forfaitaire du bonus territoire CTG prévu dans l'avenant Prestation Périscolaire a été modifié (article 1 – point 1.3) et revu à la hausse passant de 0,15 € / heure à 0,54 € / heure.

Dans ce cadre, il convient de signer un nouvel avenant à la convention d'objectifs et de financement établie avec la CAF pour le périscolaire, qui annule et remplace le précédent signé en décembre 2023.

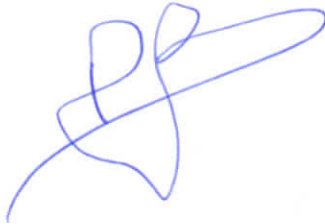
Vu l'avis favorable de la commission des finances du Mardi 23 Janvier 2024,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'avenant à la Conventions d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie relative au versement du bonus territoire CTG, pour le périscolaire, dont un exemplaire est joint en annexe,
- AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai